

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
DCM 2022-11-115**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 10 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Alain LUTZ, Daniel DILITTA, Jean-Pierre FILIOL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Maëlle JOLY, Pierre ASTOR, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 17
Excusés
représentés : 5
Votants : 22

Absents excusés représentés : Madame Cindy ISSARTEL a donné pouvoir à Monsieur Thierry BENEVENT, Monsieur Raoul GANIVET a donné pouvoir à Madame Anne-Sylvie MIRMAND, Monsieur Patrice WAUTHIER a donné pouvoir à Madame Maëlle JOLY, Monsieur Jean-Yves AUBERT a donné pouvoir à Monsieur Pierre ASTOR, Monsieur Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude ABRIAL

Absente excusée : Christelle BLANCHER

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT : Madame Maëlle JOLY

Objet : Projet de rénovation thermique des Appartements du Centre de Secours

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose

Dans le cadre du projet de rénovation thermique des appartements du Centre de Secours, la collectivité est susceptible de bénéficier d'une participation financière de l'Etat au titre de la DSIL-DSID 2023 « rénovation thermique »

Ces travaux de performance énergétique et de mise aux normes sont estimés, en phase projet, à 80 000 € hors taxes comprenant l'isolation par l'extérieur du bâtiment et la pose de volets roulants. L'objectif pour la collectivité est de réduire la consommation énergétique des appartements tout en maîtrisant les coûts de l'énergie.

Il est proposé de solliciter l'Etat au titre de la DSIL 2023 à hauteur de 30% soit une participation financière de 24 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

<u>Dépenses HT</u>	80 000 €
<u>Recettes</u>	
Etat – DSIL 2023	24 000 €
Fonds propres	56 000 €

Ces travaux pourraient débuter au début du 2^e semestre 2023.

La commission « finances-travaux » du 14/11/22 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le principe de la réalisation des travaux de rénovation énergétique des appartements du Centre de Secours
- **Autorise** le Maire à solliciter des subventions auxquelles la Commune pourrait prétendre et plus particulièrement à inscrire ce projet au dispositif DSIL 2023
- **Autorise** le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Patricia GOUDARD

